

Peut-on enfin commencer le débat sur la réforme des pensions ?

Carte Blanche dans *L'Echo*, 29 juin 2017, p. 9

Frank Vandembroucke, Professeur à l'Université d'Amsterdam

Comment en arriver à un bon système de pension ? Il y a trois ans, une commission a proposé un rapport consensuel. Le point de départ était que les partenaires sociaux et les autorités fixent leur ambition à long terme pour la qualité des pensions. Le contrat social devrait garantir que le rapport entre la pension moyenne et les revenus professionnels moyens des actifs soit durablement bon, ce qui n'est hélas pas assuré aujourd'hui. Ensuite, le contrat social stipulerait les mécanismes d'adaptation propres à réaliser cette ambition. En outre, des différences entre les pensions des fonctionnaires, des salariés et des indépendants que l'on ne peut plus justifier maintenant (comme le fait que la pension des fonctionnaires prend en compte les années d'étude) doivent disparaître. Voilà en quelques mots le message de 2014.

Le gouvernement a-t-il mis un tel contrat social en route ? Non. Certes, le gouvernement a pris des mesures qui, à terme, sont très vraisemblablement nécessaires. Le relèvement de l'âge légal de la pension en 2025 et 2030 en est un exemple. Qui s'obstine à s'y opposer a tort. Toutefois, il s'agit avant tout d'un effet d'annonce : c'est un relèvement qui ne prend cours que si un gouvernement qui se formera en 2019 ou en 2024 ne revient pas dessus. Ce n'est pas un mécanisme concerté, largement accepté et fermement ancré selon lequel le système de pension s'adapte progressivement et par étapes aux évolutions démographiques. Pour le reste, la politique des pensions est devenue une succession d'annonces et d'initiatives où manquent la vue d'ensemble et la cohérence. La mise en œuvre de cette politique est de plus en plus complexe. En même temps, la confiance entre le ministre et les partenaires sociaux, et entre les partenaires sociaux eux-mêmes, fait totalement défaut. Le ministre a dit qu'il reprenait en main la réforme des pensions, et il pose maintenant quelques questions fondamentales aux partenaires sociaux. C'est bien. Le signal doit cependant aussi être donné que l'on veut rétablir la relation avec les partenaires sociaux dans divers plus petits dossiers.

Comment doit-on maintenant poursuivre, concrètement ? Les Institutions de pension et le Conseil académique pour la politique de pension proposent de tout mettre en œuvre désormais pour une réforme fondamentale et cohérente : celle-ci devrait être appliquée dès 2025 (et non en 2030 comme le dit l'accord de gouvernement). Les mesures qui sont encore dans le pipe-line doivent être achevées, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les objectifs de la réforme finale. Si ce n'est pas possible, mieux vaut alors les reporter. Pour le surplus, pendant 5 ans aucune initiative ne doit être prise qui serait en porte-à-faux par rapport à la philosophie de la réforme et qui compliquerait la transition. Bien entendu, cela ne signifie pas que toute politique est gelée ; ce qui est nécessaire, c'est la cohérence. Cela devrait être consigné dans le nouveau contrat d'administration entre le gouvernement et les Institutions de pension.

Le mouvement syndical et le monde de l'entreprise peuvent-ils relever le défi et réfléchir à un bon système de pension ? Quelques premières réactions à la note des Institutions de pension et du Conseil académique n'incitent pas à l'optimisme. Veut-on donner raison aux forces politiques pour qui,

aujourd'hui, moins il y a de concertation sociale, mieux c'est ? J'ai peine à le croire. Si le mouvement syndical le souhaite, il y a là une occasion pour se saisir de la question de savoir comment les pensions des salariés, particulièrement basses, peuvent être améliorées. En résumé, le ministre doit redéfinir sa stratégie, ouvrir une nouvelle voie, et les partenaires sociaux doivent être prêts à s'y engager.